

Image not found or type unknown



Litige après vente d occasion

Par **yan**, le **03/04/2011** à **05:18**

Bonjour, rnle 2 janvier 2011 j ai vendu d occasion un moteur de bateau de 50 cv de 1975 pour le prix de 500 euros rnle 28 mars 2011 , l acheteur m appel au telephone pour me dire qu il avait un problème avec le moteur et qu il y aurait pour 1000 euros de réparation rnil me demande la moitié des réparations soit 500 eurosrnque doit je faire et a quoi doit je m attendre rnmerci pour votre reponse